

CONFIDENTIEL

Procès-verbal des entretiens entre le  
Secrétaire d'Etat Brunner et le Secrétaire fédéral  
suppléant aux Affaires étrangères de Yougoslavie,  
B. Loncar, à Belgrade, les 16 et 17 septembre 1985

Délégation yougoslave

- M. Budimir LONCAR, Secrétaire fédéral suppléant aux Affaires étrangères
- M. Zivojin JAZIC, Secrétaire adjoint du Ministère des Affaires étrangères, en charge des questions multilatérales et conférences diplomatiques
- M. Milutin GALOVIC, Spécialiste de l'aide financière auprès du Ministère des Affaires étrangères
- M. Pavle ZIVKOVIC, Chef de la Direction consulaire
- M. Branko BRANKOVIC, Ministre, compétent pour certains pays d'Europe occidentale, dont RFA, France, Suisse
- M. Dinko TAJMIN, Premier Conseiller, Ambassade de la RSF de Yougoslavie à Berne
- M. Neven MADEI, Chef du cabinet de M. Loncar
- M. Tomislav BUKOVIC, swiss desk.

Délégation suisse

- M. Edouard BRUNNER, Secrétaire d'Etat
- M. l'Ambassadeur Alfred HOHL, Ambassade de Suisse, Belgrade
- M. Jürg LEUTERT, Conseiller d'Ambassade, Belgrade
- M. Jean-Jacques DE DARDEL, Division politique I, Berne.

Questions bilatérales

(16.9.1985, 9h00 - 10h30)

- BRE : L'importance de la communauté yougoslave en Suisse rend inévitables certains problèmes. Nombre de questions sociales ont déjà été réglées par voies d'accords. Pour ce qui est des opposants au Kosovo, il convient de comprendre qui fera quoi à leur sujet : la police suisse qui les surveille de près est en mesure de les contrôler seule. Elle l'a prouvé ces derniers temps, et la situation est bien meilleure en Suisse qu'en certains autres pays (USA, Australie, RFA, Suède). Répondant néanmoins au voeu de L de voir s'établir des contacts entre Ministres responsables des questions de sécurité, le DFAE sondera à nouveau le DFJP à ce sujet.
- L : est conscient de nos règles en matière de double-nationalité, mais nous demande d'être moins intransigeants sur l'exigence de la renonciation à la nationalité yougoslave. Il en appelle également à notre compréhension au sujet de la nécessité pour les Yougoslaves de bénéficier d'une vie culturelle au sein de clubs, comme il en appelle en revanche à des contrôles stricts des activités anti-yougoslaves des Albanais du Kosovo, tout en reconnaissant les progrès récents en ce domaine.
- BRE : Les excès de certaines manifestations ont conduit notre police à refuser les autorisations de manifester lors de demandes subséquentes. En tout état de cause, ces manifestations ne bénéficient d'aucun écho dans l'opinion publique suisse.
- L : souhaite que certaines conventions bilatérales du siècle passé soient remises à jour, comme il en a été question.

- BRE : Nous n'avons pas reçu de réponse à nos propositions de changer le titre de la convention consulaire et d'établissement de 1888 et le traité d'extradition en matière pénale de 1887, ainsi que sur la conclusion d'un accord d'entraide administrative en matière de circulation routière. Ce traité d'extradition de 1887 est dépassé sur plusieurs points, mais notre loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'entraide pénale internationale permet d'en combler les lacunes. Pour ce qui est de l'entraide judiciaire en matière civile ou commerciale, la Suisse deviendra prochainement partie à trois Conventions de la Haye, ce qui nous liera à la Yougoslavie, déjà partie à ces traités. En tout état de cause, afin de régler ces questions, il conviendrait que des entretiens bilatéraux aient lieu entre experts.
- L : appuie la nécessité de tels contacts. Il remercie la Suisse de la représentation des intérêts yougoslaves au Maroc. Apparemment, les Marocains envisagent un rétablissement des relations diplomatiques.
- BRE : attire l'attention sur le cas Peric, double-national condamné à 2 ans de prison en Yougoslavie pour pratique illégale de la médecine.
- L : prend bonne note de ce cas et verra ce qu'il y a lieu de faire. (N.B: suite à ces entretiens, M. Peric a été libéré le 26 septembre et a pu rentrer en Suisse).  
Il revient sur les biens déposés en Suisse par l'ancien roi Alexandre : On a déjà répondu à nos instances que nous devons passer par des avocats. Nous vous demandons néanmoins de nous aider à comprendre la procédure à suivre.



- BRE : rappelle le cas des biens du Negus Hailé Selassié. Nous verrons comment vous aider. Le MAE Dizdarevic sera invité par CFA au début de 1986, en janvier ou février.
- L : Nous apprécions beaucoup le rôle joué par la Suisse dans la coordination des négociations sur la dette yougoslave.
- BRE : L'accord passé par la Yougoslavie avec les banques privées est un élément positif. Les gouvernements des cinq grands crédi- teurs ont toujours trouvé que vous deviez aller au Club de Paris. Nous leur avons expliqué la nécessité d'une procédure particulière. Des démarches à niveau politique sont nécessaires pour les convaincre d'accepter à nouveau une telle procédure. Si cet accord est donné, nous demeurons prêts à assumer ce rôle de coordinateur.
- L : Nous demeurons attachés à une procédure en deux phases, où une éventuelle négociation au Club de Paris ne ferait que suivre une première réunion présidée par la Suisse. Nous sommes conscients de la nécessité de parler aux 5 principaux crédi- teurs à un niveau politique. Ils doivent comprendre que nos succès re- latifs doivent être vus sur toile de fond de l'endettement in- ternational.
- Pour ce qui est de notre coopération économique bilatérale, nous vous demandons de favoriser nos exportations. Votre offre d'un taux d'intérêt de 7 % sur notre dette est un bon pas en avant qui permettra de conclure rapidement. Nous voudrions par ail- leurs parvenir à un accord de double-imposition.
- BRE : Il reste des problèmes dans ce dernier domaine. Des négociations sont cependant en cours, la prochaine réunion d'experts est pré- vue à Belgrade.

L : nous demande de continuer à soutenir la Yougoslavie au Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe.

ZIVKOVIC : n'est pas satisfait de la situation sociale de nombreux travailleurs yougoslaves en Suisse (30 % travaillent selon un contrat individuel), et aimerait qu'un accord soit conclu dans le domaine de l'industrie et de l'hôtellerie sur le modèle de celui passé avec l'aide de l'Union syndicale suisse par le bureau de l'emploi yougoslave dans le domaine du génie civil.

En ce qui concerne la mise à jour d'accords juridiques, nous ne pouvons nous satisfaire de modifications ne portant que sur le titre. Depuis un siècle, le fond laisse également à désirer.

HO : Les contrats des travailleurs yougoslaves doivent être négociés avec les associations d'employeurs suisses. Le bon fonctionnement des accords existants représente un bon exemple et une émulation pour ceux à venir.

Questions internationales

(16.9.1985, 10h30 - 12h00)

BRE : La scène internationale a changé, car les USA et l'URSS reprennent leurs discussions, mais les problèmes demeurent les mêmes. C'était une erreur de la part des Soviétiques que d'interrompre le dialogue. M. Gorbatchev annonce un changement de génération. Il est important que les deux chefs d'Etat se rencontrent non pas pour signer un accord, mais pour entamer un processus, nécessaire pour rétablir la confiance érodée depuis 10 ans. Il est difficile de prédire quoi que ce soit au sujet de la rencontre de Genève. Nous regrettons la publicité faite autour de l'événement, qui rend la négociation plus difficile. Nous cherchons à décourager les trop nombreuses ONG qui veulent être présentes à Genève à cette occasion.

L'IDS semble irréversible. Les Américains ne veulent pas la mettre en négociation, car il leur paraît que c'est ce projet, précisément, qui a ramené les Soviétiques à la table de discussions.

Il serait bon que les USA et l'URSS parlent aussi des crises régionales, que les tensions Est-Ouest exacerbent. Nous ne souhaitons en revanche pas une tutelle des deux grands sur tous les problèmes de la planète. Les autres Etats ont un rôle à jouer, également, mais l'imagination semble manquer dans la recherche de solutions.

Les négociations sont également rendues difficiles par une perception fautive, de la part des Soviétiques, de la dimension des droits de l'homme pour l'Occident. Sur cette toile de fond, il est important de ne pas transformer la CSCE en une sorte d'ONU européenne: la CSCE doit demeurer un lieu d'action. Les N+N y ont un rôle à jouer, car ils semblent seuls capables de proposer un document de compromis.



L : partage ces vues dans l'ensemble. S'il est vrai que les Soviétiques sous-estiment la question des droits de l'homme, les Américains, de leur côté, sous-estiment également la réalité soviétique. Les nouveaux dirigeants se sont fixés 4 priorités: le développement économique, des changements dans leur camp tout en évitant la désintégration de leur bloc, les relations avec les USA et avec l'Europe, des changements de personnel. M. Gorbatchev doit consolider sa position pour promouvoir ces changements, et ne peut donc se lancer actuellement dans des concessions substantielles face à l'Occident. Les droits de l'homme ne peuvent être séparés de l'amélioration des relations internationales. Il est d'abord nécessaire d'assurer la stabilité de ces relations, et il n'est pas réaliste de mettre la question des droits de l'homme trop en avant.

BRE : La stabilité des relations internationales est aux droits de l'homme ce que la poule est à l'oeuf : on ne sait lequel doit venir en premier. Mais nous constatons que la stabilité ne peut découler d'un régime répressif. Un certain degré de tolérance amène plus de stabilité que le contraire. La détente n'a pas de sens si elle mène à chaque fois à des retours en arrière imposés par l'URSS à ses alliés. La Pologne offre l'exemple le plus récent des limites de la détente. A la CDE, nous voulons un document opératif. Si le principe de non-recours à la force devait y figurer, alors nous exigerions que tous les principes, y compris ceux concernant les droits de l'homme, y figurent. Les N+N ne doivent présenter de document qu'au moment où ils sont sûrs qu'il peut constituer une base de discussion pour la phase finale. Ce moment se situe après la rencontre Gorbatchev-Reagan, à l'occasion de laquelle les deux chefs d'Etat pourraient décider, pour éviter l'échec de leurs discussions, d'avancer dans un ou deux domaines, dont la CDE.

(16.9.1985, 16h00 - 17h30)

Eureka

BRE : rappelle les différentes sortes de coopération scientifique européenne : CERN, ESA, Biologie moléculaire. Il est bon que les non-membres de la CEE y participent, ce que les grands pays de la Communauté comprennent mieux que les petits. L'IDS a fait craindre aux Européens qu'en l'absence d'un projet en Europe, les entreprises européennes coopéreraient avec l'IDS avec l'effet de fuite de cerveaux qui en résulterait. C'est pourquoi Eureka a été décidé lors de la rencontre préparée par les Français le 17 juillet. Les problèmes à résoudre sont de trois ordres: le cadre institutionnel, le financement, la sélection des projets. La Suisse participera à trois conditions: Eureka ne doit pas être un projet militaire, les participants doivent être sur un pied d'égalité, les firmes européennes doivent être libres de coopérer à l'IDS. Les pays de l'Est semblent hésiter encore sur l'attitude à adopter face à ce projet.

L : Nous approuvons Eureka, d'un côté, mais constatons de l'autre qu'il tend à creuser le fossé technologique qui sépare le tiers monde. Nous demeurons intéressés à être informés de l'évolution d'Eureka.

Non-alignement

JAZIC : présente une appréciation d'ensemble positive du sommet de Luanda. Tous les participants étaient présents. L'Argentine, la Colombie et le Pérou se sont montrés très actifs, et ont



JAZIC :  
(suite)

abordé des problèmes dépassant le cadre strict de l'Amérique latine. Les discussions ont été ouvertes et peu marquées par des positions extrêmes. Malgré les critiques adressées aux Etats-Unis, le sommet a débouché sur un appel au dialogue avec les pays occidentaux, et non à la confrontation. L'élection de Zimbabwe à la présidence est due à une attention particulière aux problèmes de l'Afrique, économiques notamment. Si la question de l'Afrique du Sud a joué un rôle, il semble néanmoins que le Zimbabwe ne cherchera pas à concentrer toute l'activité des non-alignés sur ce problème.

#### Foyers de crise

BRE : Les Etats-Unis ont des intérêts à défendre en Amérique centrale et au Moyen-Orient, tandis que l'URSS en a en Afghanistan et en Indochine. Nous avons le sentiment que les USA se sont un peu retirés du Moyen-Orient, et sommes pessimistes sur ce foyer de tension. Pour ce qui est de l'Afghanistan, il n'y a pas de discussions entre les interlocuteurs compétents, soit les Soviétiques et la résistance afghane; c'est maintenant aussi le cas entre le Viêt-Nam et les Cambodgiens.

L : L'objectif principal de l'URSS est d'éviter un régime anti-soviétique en Afghanistan. Mais nous sommes encore loin d'une solution.

L'Afrique du Sud pose un défi aux Occidentaux qui doivent exercer des pressions pour amener un changement.

BRE : C'est une erreur que de croire que les blancs cèderont sous la pression. Ils se sentent forts, et ne peuvent du reste pas s'en aller. Nous devons éviter une tragédie. Chercher à les isoler ne ferait que durcir encore leur position. Le dialogue doit subsister,

et c'est pourquoi nous avons reçu le Premier Ministre Botha l'année dernière. Ceux qui en appellent à des sanctions sont le plus souvent hypocrites. C'est le cas de la France, qui a attendu que l'Afrique du Sud paie entièrement les centrales nucléaires qu'elle lui avait livrées.

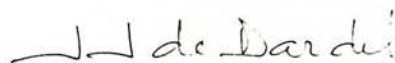
L : Il ne s'agit pas de les isoler, mais de les influencer, de sorte à ce qu'ils changent sous la pression. Ils ne comprennent d'autre langage que celui de la force. Les amis de l'Afrique du Sud doivent également exercer des pressions.

BRE : Nous ne sommes pas des "amis" de l'Afrique du Sud : les Etats n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. Les pressions ne semblent pas toujours amener au but recherché. Franco est mort dans son lit en raison aussi des pressions subies par l'Espagne. D'autre part, les noirs ne sont pas unis. Le chef des Zoulous viendra en Suisse le 11 octobre. Il propose une conférence constitutionnelle. Cette voie doit être encouragée. Vous prônez partout le dialogue, appliquez le principe aussi à l'Afrique australe.

L : Luanda a marqué un pas en avant dans le problème de l'endettement, en refusant l'idée d'un moratoire général. L'Ouest doit maintenant y répondre. Il serait bon d'avoir une rencontre en marge du 40ème anniversaire des NU entre chefs d'Etat ou hautes personnalités.

HO : souligne le problème de l'appartenance de nombreux alignés au mouvement des non-alignés. C'est là un problème qui empêche le mouvement de passer à l'action.

L : l'OTAN elle-même connaît des tensions. Les alignés n'exercent pas beaucoup d'influence. Leur volonté d'y appartenir démontre du reste l'importance du mouvement.



J.-J. de Dardel

Sa 11. Okt. 85 09

N O T E à :

- la Direction des Organisations internationales
- la Direction du Droit international public
- Division Politique I
- Division Politique II
- Secrétariat Politique
- Service Economique et financier
- Secrétariat du Chef du Département
- Ambassade de Suisse à Belgrade


Visite du Secrétaire d'Etat Brunner  
à BELGRADE, 15 - 17 septembre 1985

./.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal des entretiens que nous avons eus avec le Secrétaire fédéral suppléant aux Affaires étrangères yougoslave, M. Budimir Lončar, le 16 septembre 1985.

Les rencontres avec le MAE Dizdarević, le Vice-Président Zemljarić et le Ministre des finances Klemencić, toutes fort courtoises, ont permis à nos interlocuteurs de souligner leur attachement à notre rôle de coordinateurs de l'aide financière à la Yougoslavie, mais n'ont pas donné lieu à des échanges de vues dépassant le cadre des entretiens avec M. Loncar.

Sa 11. Okt. 85 09



E. Brunner

Annexe mentionnée